



FICHE
EMPLOI
MOYEN

FEM N° 2020-02

ECRAN SOUPLE DE PROTECTION VSAV

Rédacteur : Cne LAUGIER, ADJ BOSCHIAN

Version : 1

Réf : COT 2020.01 CORONAVIRUS

Date : 02/04/2020

Préambule :

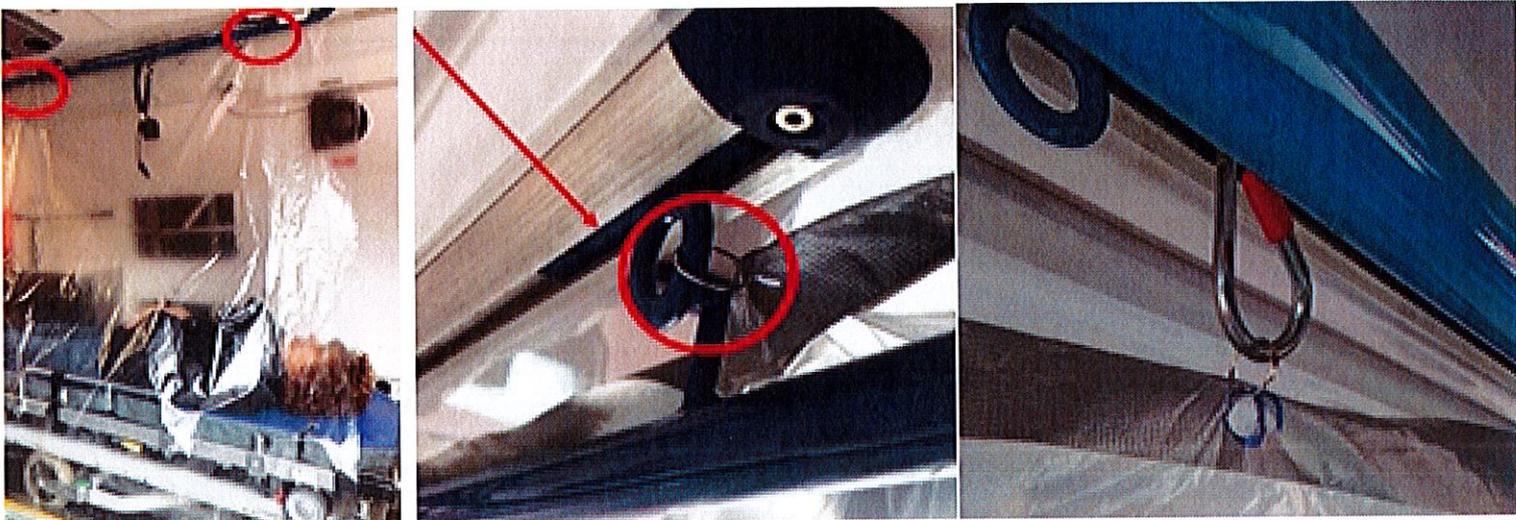
Ce document a pour but de présenter l'écran souple de protection VSAV développé par le Groupement Fonctionnel Technique et d'en définir les conditions de mise en œuvre.

Le déploiement de cet accessoire s'inscrit dans les pratiques opérationnelles COVID-19 pour l'emploi des VSAV qui vise à renforcer la protection des intervenants. La présente mesure sera complétée très prochainement par une FEM consacrée aux VSAV COVID-19, dédiés aux missions avec un risque infectieux.

L'écran est intégré à l'inventaire du VSAV jusqu'à nouvel ordre.

1. Présentation:

- Dispositif amovible à usage unique ;
- Volontairement rudimentaire de sorte à être universel et ainsi à s'adapter à tout type de VSAV ;
- Constitué d'une paroi de type « Polyane », renforcée de ruban adhésif industriel en sa partie supérieure permettant d'en assurer la fixation sur les portes-perfusions au moyen d'anneaux métalliques.



2. Conditions de mise en œuvre :

- L'écran souple de protection sera systématiquement mis en œuvre pour toute intervention présentant un risque infectieux (cf. COT 2020-01 CORONAVIRUS et logigramme idoine), que celui-ci soit identifié :
 - **A priori** dès l'alerte et signalé comme tel sur l'ordre de départ ;
 - **A postériori** sur les lieux de l'intervention, lors de l'abordage de la victime.

➤ En conséquence :

KITS DE PROTECTION INDIVIDUELLE = ECRAN SOUPLE DE PROTECTION (si transport)



=



3. Modalités de mise en œuvre :

- Le conducteur procédera à la pose de l'écran, préalablement au conditionnement de la victime au sein de la cellule VSAV, par sa fixation sur les portes-perfusions au moyen des anneaux métalliques.
- Une fois la victime prise en charge par le centre hospitalier, l'écran sera considéré comme un Déchet d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI) et éliminé comme tel selon la filière dédiée. En ce sens, et afin d'en éviter la saturation, celui-ci devra être plié et réduit à sa plus petite forme possible.

➤

L'utilisation de ce dispositif ne dispense en aucun cas de la réalisation d'une désinfection approfondie de niveau 3 à l'issue de la mission conformément aux préconisations édictées par la COT 2020.01 CORONAVIRUS.

Lieutenant-Colonel Alain DEGIOANNI

**Chef du Groupement Fonctionnel
OPERATIONS**



